



RAPPEL du TABLEAU TENANT LIEU DE CONVOCATION

LUNDI 4 SEPTEMBRE	EPREUVES ADMISSIBILITES/NOTE DE SYNTHÈSE 13H-18H (19H40 TIERS TPS) , AMPHITHEATRE DESSERTAUX
MARDI 5 SEPTEMBRE	EPREUVES ADMISSIBILITES/DROIT DES OBLIGATIONS 13H-16H (17H TIERS TPS) , AMPHITHEATRE DESSERTAUX
MERCREDI 6 SEPTEMBRE	EPREUVES ADMISSIBILITES/CAS PRATIQUE 13H-16H (17H TIERS TPS) , AMPHITHEATRE DESSERTAUX
JEUDI 7 SEPTEMBRE	EPREUVES ADMISSIBILITES/PROCEDURE 13H-15H (15H40 TIERS TPS) , AMPHITHEATRE DESSERTAUX
VENDREDI 20 OCTOBRE	PUBLICATION RESULTATS ADMISSIBILITES
JEUDI 9 NOVEMBRE APRES-MIDI ET VENDREDI 10 NOVEMBRE	EPREUVES ADMISSION LANGUES VIVANTES
JEUDI 23 NOVEMBRE	GRAND ORAL
VENDREDI 1 ^{ER} DECEMBRE	PUBLICATION RESULTATS ADMISSION

- Les candidats doivent se présenter aux épreuves au moins 30 minutes avant le début de celles-ci, munis d'une pièce justifiant de leur identité.
- L'accès à la salle d'examen est interdit à tout candidat après l'ouverture de la ou des enveloppe(s) contenant les sujets ; aucune exception n'est tolérée.
- Les candidats ne peuvent pas quitter la salle d'examen durant la première heure, quelque-soit la durée de l'épreuve.
- Les sujets sont déposés sur table avec la page de garde visible par le candidat et ne peuvent être consultés tant que le responsable de salle n'a pas indiqué le commencement de l'épreuve.
- Les candidats cessent de composer sitôt que le responsable de salle a signalé la fin de l'épreuve.
- Epreuves à option : le sujet forme une liasse unique regroupant toutes les options. Il appartient au candidat de composer sur l'option choisie lors de son inscription. Les listes seront affichées dans la salle d'examen.
- L'utilisation de moyens de communication (voix, texto, MMS, courriels...) pendant les épreuves est interdite. Comme pour les téléphones portables, smartphones et autres moyens de communication (accès internet, échange ou stockage d'informations), la possession et l'utilisation des montres connectées sont interdites pendant les épreuves. Tous ces appareils doivent être éteints et rangés dans un sac.
- Les documents autorisés pour l'épreuve du grand oral sont les mêmes que ceux autorisés par la Commission nationale pour les épreuves d'admissibilité. La liste complète des documents est disponible sur le site internet de l'IEJ, onglet « Actualités »